



A Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Somme  
4 rue Germain Bleuet - BP 2607  
80026 AMIENS cedex 1

Amiens, le 4 janvier 2012

**Objet : Livret de Suivi des Progrès de l'Élève en maternelle**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous attirons votre attention sur le *Livret de Suivi des Progrès des Élèves en maternelle*, dont la présentation aux enseignants par M. Poirel, IEN préélémentaire, lors des formations continues en circonscription, soulève des inquiétudes voire des problèmes pour de nombreux collègues.

Ainsi, on note parmi ceux-ci :

1) Concernant les enseignants :

- la remise en question de leur liberté pédagogique et du choix de leur livret scolaire ;
- la surcharge de travail induite par la lourdeur de l'outil ;
- les pressions insidieuses exercées (lors de la présentation du livret en formation continue en circonscription, lors d'inspections, par le biais de la circulaire en date du 15 décembre...);
- la non reconnaissance du travail effectué par les équipes sur les livrets depuis plusieurs années ;
- l'utilisation détournée de cette application pour l'évaluation des enseignants.

2) Concernant les élèves :

- l'évaluation permanente de l'élève ;
- l'évaluation binaire des élèves ;
- la non prise en compte des Tout Petits (alors qu'ils existent encore dans quelques classes du département, notamment en Éducation Prioritaire...);

Réunies le 3 janvier 2012, nos trois organisations syndicales ont donc pris la décision commune d'appeler les enseignants de maternelle à refuser d'entrer dans cette expérimentation départementale qui ne revêt aucun caractère obligatoire.

Aucune pression, quelle que soit sa forme, ne saurait être exercée par les équipes de circonscription quant à la mise en place de ce livret. Cette expérimentation départementale doit rester une offre réservée aux seuls enseignants volontaires, sans qu'il puisse être reproché à nos collègues non-volontaires de ne pas utiliser cet outil.

Nous demandons à être reçus rapidement en audience intersyndicale afin d'aborder avec vous ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le SNUipp-FSU  
Stéphane MAGNIER

Pour le SE-UNSA  
Philippe DECAGNY

Pour le SNUDI-FO  
François STANDAERT